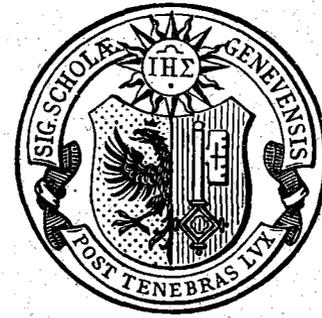


UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1919-20

Ouverture: 15 Octobre 1919 — Clôture: 22 Mars 1920

Les cours commenceront le 25 Octobre 1919



2^{me} ÉDITION

375.4
(948.442)
P10

GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER & FILS, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1919

PRIX: FR. 0.50

750 ex. XI-19.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres.	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales	34
Institut des Hautes Etudes commerciales	49
Faculté de Droit.	54
Faculté de Théologie	62
Faculté de Médecine	68
Institut Dentaire	82
<hr/>	
Prix universitaires	87
Renseignements généraux	98
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents	106

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable** se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le **Secrétariat** (Salle n° 33) est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures du matin.

Le **Bureau du Caissier-Comptable** (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les **demandes d'immatriculation** sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les **finances d'immatriculation et d'inscription** aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1919-20

Ouverture: 15 Octobre 1919 — Clôture: 22 Mars 1920

Les cours commenceront le 25 Octobre 1919



2^{me} ÉDITION

GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER & FILS, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1919

PRIX: FR. 0.50

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'HIVER 1919-20

Le semestre d'hiver s'ouvre le 15 octobre 1919, et la clôture en aura lieu le 22 mars 1920.

Les dix premiers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades.

Les cours commencent le 25 octobre 1919. — Ils sont interrompus du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

Le Bureau du Sénat, pour les années 1918-1920, est composé de :

MM. Raoul GAUTIER, *Recteur* ;
Georges FULLIQUET, *Vice-Recteur* ;
Albert MALCHE, *Secrétaire* ;

et de

MM. Henri FEHR, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Charles WERNER, Doyen de la Faculté des Lettres ;
Edouard FOLLIET, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;
Paul MORIAUD, Doyen de la Faculté de Droit ;
Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie ;
Hector CRISTIANI, Doyen de la Faculté de Médecine.

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Henri FEHR, Doyen.

	Salle
M. Charles Cailler , prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral</i>	3 h.
Jeudi, à 11 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 5 à 7 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 2 à 4 heures.	20.
<i>Conférences d'analyse (Fonctions elliptiques).</i>	2 h.
Lundi, de 5 à 7 heures.	44.
<i>Compléments de mécanique rationnelle.</i>	4 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
M. Henri Fehr , prof. ord.	
<i>Éléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 9 h. ; jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie (complément du cours ci-dessus).</i>	2 h.
Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 4 heures.	20.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 4 à 6 heures.	20.
<i>Conférences de géométrie supérieure.</i>	2 h.
Vendredi, de 5 à 7 heures.	20.
<i>Séminaire de mathématiques élémentaires. Méthodologie mathématique (chapitres choisis).</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	20.

M. Raoul Gautier , prof. ord.	
<i>Astronomie mathématique générale.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 10 heures.	20.
<i>Chapitres choisis de météorologie.</i>	2 h.
[Suppléant : M. Emile Chaix , prof. ord.]	
Mercredi et samedi, à 10 heures.	20.
M. Emile Chaix , prof. ord.	
<i>Géographie physique.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 4 heures.	20.
M. Ch.-Eugène Guye , prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	Aula.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.
Une après-midi par semaine.	
Mardi ou jeudi, ou vendredi, de 2 à 5 heures.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.	
[S'adresser au professeur.]	
M. Arthur Schidlof , prof. extr.	
<i>Conférence de physique appliquée</i> (moteurs hydrauliques et thermiques).	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	34.
<i>Eléments de thermodynamique technique.</i>	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	44.
<i>Thermodynamique générale.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
<i>Problèmes numériques de chimie et de physique.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	34.
M. Amé Pictet , prof. ord.	
<i>Chimie inorganique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Ecole de Chimie. Grand Amphithéâtre.	
<i>Travaux de préparations et de recherches</i> (chimie organique et chimie inorganique).	Ecole de Chimie.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	Lab. Chim. org. et inorg.

M. Adolphe Kaufmann , prof. extr.	
<i>Chimie organique spéciale :</i>	
<i>Chimie aromatique.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 8 heures.	Ecole de Chimie. G. A. ¹
<i>Matières colorantes.</i>	1 h.
Lundi, à 2 heures.	Ecole de Chimie. G. A.
<i>Médicaments synthétiques.</i>	1 h.
Vendredi, à 2 heures.	Ecole de Chimie. G. A.
M. Philippe-A. Guye , prof. ord.	
<i>Chimie théorique</i> (I ^{re} partie).	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S. ¹ .
<i>Chimie théorique</i> (II ^{me} partie).	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie technique.</i>	
I. Préparations de chimie (inorganiques et organiques).	
II. Travaux avancés de chimie et d'électrochimie techniques.	
III. Travaux de recherches.	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>	
I. Exercices pratiques de chimie physique (I ^{re} partie).	
Une demi-journée par semaine.	
II. Travaux de recherches.	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
M. Emile Briner , prof. extr.	
<i>Chimie technique spéciale :</i>	
(Grande industrie chimique et métallurgie.)	2 h.
Lundi et vendredi, à 6 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Electrochimie et électrometallurgie :</i>	
(Spécialement au point de vue suisse.)	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

M. Louis Chavanne, prof. ord.

<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.		Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Urologie.</i>	1 h.	
Mercredi, à 3 heures.		Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Analyse alimentaire.</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, à 10 heures.		Ec. de Chim. A.C.S.

M. Louis Duparc, prof. ord.

<i>Minéralogie (cristallographie).</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.		Ecole de Chimie. P.A. ¹
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.	
Lundi, à 5 heures		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Chimie analytique (quantitative).</i>	1 h.	
Mardi et mercredi, à 5 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Gîtes métallifères.</i>	1 h.	
Vendredi, à 6 heures.		Ec. Chimie. Labor. Minér.
<i>Exercices pratiques de minéralogie (complément du cours).</i>	3 h.	
Samedi, de 2 à 5 heures.		Ec. Chimie. Labor. Minér.
<i>Exercices pratiques pour la détermination des minéraux [avec M. SABOT, assistant].</i>	2 h.	
Jeudi, de 10 à 12 heures.		Ec. Chimie. Labor. Minér.
<i>Laboratoire de minéralogie (recherches).</i>		
Tous les jours.		
<i>Laboratoire de chimie analytique.</i>		
Tous les jours.		

M. Paul Wenger, prof. extr.

<i>Méthodes industrielles de l'analyse des minerais.</i>	1 h.	
Mardi, à 6 heures.		Ec. de Chimie. P.A.
<i>Préparation mécanique des minerais.</i>	1 h.	
Vendredi, à 5 heures.		Ec. de Chimie. P.A.
<i>Exercices pratiques sur les méthodes par voie sèche.</i>	2 h.	
Jeudi, de 2 à 4 heures.		Ec. de Chimie.

¹ Petit Amphithéâtre.

M. Emile Guyénot, prof. ord.

<i>Zoologie générale : Invertébrés.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 heures.		30.
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	4 h.	
Lundi ou samedi, de 2 à 6 heures.		Institut de Zoologie.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.		Institut de Zoologie.

M. Emile André, prof. ord.

<i>Zoologie lacustre (avec exercices de pêche sur le lac).</i>	1 h.	
Mardi, à 5 heures.		30.
<i>Protistologie (avec démonstrations au laboratoire).</i>	1 h.	
Mercredi, à 4 heures.		17.
<i>Parasitologie (avec démonstrations au laboratoire).</i>	1 h.	
Vendredi, à 5 heures.		Lab. de Prot. et Par.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de protistologie, de parasitologie et de zoologie lacustre [s'adresser au professeur].</i>		Lab. de Prot. Parasit. et Zool. lac. ¹

M. Robert Chodat, prof. ord.

<i>Botanique. — Anatomie, physiologie, systématique des Thallophytes.</i>	5 h.	
Lundi, de 5 à 7 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 5 heures.		Aula.
<i>Ferments, fermentations, microbiologie.</i>	1 h.	
Vendredi, à 6 heures.		Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie. — Tous les jours.</i>		
<i>Exercices pratiques (Complément du cours).</i>	3 h.	
Une demi-journée, mercredi ou jeudi.		Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques de bactériologie et de fermentations.</i>		
Tous les jours.		Institut de Botanique.

¹ Rue de Candolle, 22.

M. Alfred Lendner , prof. extr.		
<i>Pharmacognosie.</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 8 heures.	Instit. de Botanique.	
<i>Pathologie végétale.</i>	1 h.	
Samedi, à 2 heures.	Institut de Botanique.	
M. Léon-W. Collet , prof. ord.		
<i>Géologie générale et géologie de la Suisse.</i>	4 h.	
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures.		30.
<i>Paléontologie des invertébrés.</i>	1 h.	
Jeudi, à 9 heures.		30.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.	
Mardi, de 2 à 5 heures.	Labor. de Géologie ¹ .	
<i>Travaux pratiques et recherches.</i>		
Tous les jours, de 8 à 12 et de 2 à 6 h., sauf le samedi.	Labor. de Géologie.	
M. Edouard Claparède , prof. ord.		
<i>Psychologie expérimentale.</i> — Les sentiments et la volonté.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		30.
<i>Conférence.</i> — Psychologie appliquée à l'éducation.	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.	Lab. de Psychologie ² .	
<i>Exercices pratiques.</i> — Méthodes, psychométrie, les sensations, etc.	2 h.	
Vendredi, de 3 à 5 heures.	Lab. de Psychologie.	
<i>Recherches spéciales.</i>		
Tous les jours.	Lab. de Psychologie.	
M. Eugène Pittard , prof. ord.		
<i>Anthropologie générale.</i>		
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine de l'homme et développement des civilisations primitives jusqu'à l'âge du fer. Origine des populations européennes.	2 h.	
Lundi et mardi, à 6 heures.		30.
Morphologie comparative. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu.	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.		46.

¹ Rue de Candolle, 18.

² Rue Charles-Bonnet, 4.

<i>Conférence.</i>	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.		46.
<i>Travaux pratiques</i> (complément du cours).		
Jeudi, de 2 à 5 heures.	Lab. d'Anthropologie ¹ .	
<i>Recherches spéciales.</i> [S'adresser au professeur].		
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).		

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Boris Alfimoff , Dr ès sc.		
<i>Chimie analytique : l'analyse qualitative et l'analyse quantitative élémentaire.</i>	2 h.	
Lundi et vendredi, à 2 heures.	Ecole de Chimie. P. A. ²	
<i>Les idées modernes sur la constitution de la matière.</i>	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.	Ecole de Chimie. P. A.	
<i>Principes fondamentaux de la chimie.</i>	1 h.	
Mardi, à 6 heures.	Ecole de Chimie. P. A.	
<i>Les bases physico-chimiques de la chimie analytique.</i>	1 h.	
Mercredi, à 2 heures.	Ecole de Chimie. P. A.	
M. Alphonse Bernoud , Dr ès sc.		
<i>Histoire des sciences : La science Hellène.</i>	1 h.	
Lundi, à 4 heures.		44.
M. Jean Carl , Dr phil.		
<i>Classification, biologie et géographie des mammifères récents et fossiles.</i>	2 h.	
Jeudi, de 5 à 7 heures.		30.
M. André Chaix , Dr ès sc.		
<i>Exercices de lecture de cartes.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement).		
M. Marc Cramer , Dr ès sc.		
<i>Le groupe des hydrates de carbone.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement).		

¹ Rue LeFort, 1.

² Petit amphithéâtre.

M. Boris Fikh , Dr ès sc. <i>Chimie alimentaire appliquée.</i> Vendredi, à 2 heures.	1 h. Ecole de Chimie. P. A.
M. B.-P.-Georges Hochreutiner , Dr ès sc. <i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i> Mercredi, à 6 heures.	1 h. 44.
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i> Samedi, à 5 heures.	1 h. 44.
M. Dmitry Mirimanoff , Dr ès sc. <i>Eléments de la théorie des ensembles.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h. 20.
M. Arnold Pictet , Dr ès sc. <i>Chapitres choisis de biologie des insectes.</i> Lundi, à 5 heures.	1 h. 17.
<i>Anatomie comparée des arthropodes.</i> Vendredi, à 5 heures.	1 h. 17.
M. Siegmund Reich , Dr phil. <i>Problèmes modernes de la chimie organique.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h. Ecole de Chimie. G.A.
M. Max Reinhard , Dr phil. <i>Les gîtes des minéraux non métalliques.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h. Ecole de Chimie. G.A.
M. Louis Reutter , Dr phil. <i>Chimie végétale</i> (avec méthodes d'extraction des alcaloïdes, essences glucosides, résines, huiles fixes, etc.; préparation synthétique d'une partie de ceux-ci, caractères spécifiques chimiques et physiques).	2 h.
Mardi et vendredi, à 9 heures.	Ecole de Chimie. P.A.
<i>Méthodes analytiques de chimie végétale.</i> Lundi, à 9 heures.	1 h. Ecole de Chimie. P.A.
<i>Chimie médico-pharmaceutique</i> (nouveaux et anciens remèdes). Mercredi et samedi, à 9 heures.	2 h. Ecole de Chimie. P.A.
<i>Méthodes analytiques des résines et des oléorésines.</i> Jeudi, à 9 heures.	1 h. Ecole de Chimie. P.A.

¹ Grand Amphithéâtre.

<i>Pharmacie galénique.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Ecole de Chimie. P.A.
<i>Technologie chimique.</i> (Jours et heures à fixer.)	2 h.
M. Pierre Revilliod , Dr ès sc. <i>Paléontologie des vertébrés.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.
M^{lle} Eugénie Rogovine , Dr ès sc. <i>Analyse volumétrique et ses principes théoriques.</i> Mardi, à 8 heures.	1 h. Ec. de Chimie. P.A.
M. Théophile Romilly , Dr ès sc. <i>Les théories physiques d'Helmholtz</i> (acoustique). Mercredi, à 5 heures.	1 h. 44.
M. René Charles Sabot , Dr ès sc. <i>Métallographie</i> (théorie). — Etude des principaux alliages au point de vue microscopique et des essais industriels. Lundi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	3 h. Lab. de Minér.
<i>Métallographie</i> (exercices pratiques). Jeudi, de 8 à 10 heures.	2 h. Lab. de Minér.
<i>Roches sédimentaires.</i> — Etude microscopique des roches sédimentaires (minéraux et organismes); étude des terres; étude des schistes cristallins. Mardi et samedi, à 8 heures.	2 h. Lab. de Minér.
M. Georges Tiercy , Dr ès sc. <i>Théorie des différents modes de perspective.</i> Mardi, à 8 heures.	1 h. 20.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le Musée d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles et ès sciences psychologiques; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont pro-

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

fitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Licence ès sciences.

a) *Licence ès sciences mathématiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie; — 2. Le Calcul différentiel et intégral; — 3. L'Analyse supérieure; — 4. La Mécanique rationnelle; — 5. L'Astronomie; — 6. La Géographie physique et la Météorologie; — 7. La Physique; — 8. La Chimie inorganique ou la Chimie organique, ou la Chimie théorique; — 9. La Minéralogie (Cristallographie).

b) *Licence ès sciences physiques et chimiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur; — 2. L'Electricité et l'Optique; — 3. La Chimie inorganique et organique; — 4. La Chimie théorique; — 5. La Minéralogie; — 6. Les Eléments de mathématiques supérieures (programme spécial); — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial); — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat¹: la Mécanique rationnelle, l'Astronomie, la Géographie physique et la Météorologie, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie et l'Anatomie comparée.

c) *Licence ès sciences physiques et naturelles.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique; — 2. La Chimie inorganique et organique; — 3. La Chimie théorique; — 4. La Minéralogie; — 5. La Géologie et la Paléontologie; — 6. La Botanique générale; — 7. La Botanique systématique; — 8. La Zoologie; — 9. L'Anatomie comparée.

¹ Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences*.

d) *Licence ès sciences biologiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : l'Anthropologie ; la Protistologie et la Parasitologie ; l'Embryologie ; les Eléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

(Voir le *Programme détaillé de la licence.*)

Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

(Consulter le Règlement du 20 septembre 1912)

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I¹.

2^{me} année : Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux.

3^{me} année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux.

7^{me} semestre. — Cours spéciaux.

B. — Exercices pratiques.

1^{re} année. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

¹ Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

Programme A. — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

Programme B. — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

2^{me} année. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

Au semestre d'été : Excursions techniques.

3^{me} année. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 à 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

C. Laboratoires de Chimie.

1^{re} année. — Chimie analytique.

2^{me} année. — Chimie analytique.

3^{me} année. — Chimie technique.

7^{me} semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste (1912) et les plans d'études détaillés publiés par la Faculté.

Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale¹.

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique. — Physique. — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

2^{me} année : Minéralogie. — Chimie théorique (I et II). — Chimie analytique. — Chimie organique, 2^{me} partie. — Cours spéciaux².

3^{me} et 4^{me} années : Cours spéciaux².

B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès Sciences.

¹ Les candidats qui préparent l'une des Licences ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

² Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen.

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Etudes pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

1^{er} semestre (hiver) : Chimie inorganique. Physique. Botanique.
— *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique.

2^{me} semestre (été) : Chimie organique. Botanique. Physique.
— *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

3^{me} semestre (hiver) : Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

4^{me} semestre (été) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. — *Laboratoires* : Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

5^{me} semestre (hiver) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires* : Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de revision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répétitoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les programmes de la licence et du diplôme.

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

E. C. == Ecole de Chimie.
P. A. == Petit Amphithéâtre. G. A. == Grand Amphithéâtre.
A. C. S. == Amphithéâtre de Chimie spéciale
I. B. == Institut de Botanique.

FACULTÉ DES SCIENCES

L. G. == Lab. de Géologie. L. M. == Lab. de Minéralog.
L. P. == Laboratoire de Psychologie.
L. Prot. et Par. == Laboratoire de Protistologie
et Parasitologie

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Collet 30 Sabot L.M.	Collet 30 Lendner I.B. Kaufmann E.C.G.A. Rogovine E.C.P.A. Tiercy 20 Sabot L.M.	Collet 30 Sabot L.M.	Collet 30	Cailler 20 Lendner I.B. Sabot E.C.P.A.	Cailler 20 Kaufmann E.C.G.A. Sabot L.M.
9 à 10	Fehr 20 Reutter E.C.P.A.	C.-E. Guye Aula Reutter E.C.P.A.	Cailler 20 C.-E. Guye Aula Reutter E.C.P.A.	Collet 30 Fehr 20 Reutter E.C.P.A.	Cailler 20 C.-E. Guye Aula Reutter E.C.P.A.	Cailler 20 C.-E. Guye Aula Reutter E.C.P.A.
10 à 11	Fehr 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Fehr 20	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30
11 à 12	Cailler 20 Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A.	Ph. Guye E.C.A.C.S. Alfimoff E.C.P.A.	Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S. Claparède 30	Fehr 20 Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S.

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2 à 3	Alfimoff E.C.P.A. Kaufmann E.C.G.A.	Cailler 20	Schidlof 34 Alfimoff E.C.P.A.		Alfimoff E.C.P.A. Fikh E.C. Kaufmann E.C.G.A.	Lendner I.B.
3 à 4		Cailler 20	Schidlof 44		Claparède L.P.	
4 à 5			Fehr 20 André 17		Fehr 20 Claparède L.P.	
5 à 6	Cailler 20 Duparc E.C.P.A. Chodat Aula Bernoud 44 Arnold Pictet 17	Duparc E.C.P.A. André 30	Fehr 20 Duparc E.C.P.A. Chodat Aula Pittard 30 Romilly 44	Carl 30	Fehr 20 Wenger E.C.P.A. Chodat Aula André L. Prot. Par. Arnold Pictet 17	Chodat Aula Hochreutiner 44
6 à 7	Cailler 20 Briner E.C.A.C.S. Pittard 30 Chodat Aula	Wenger E.C.P.A. Pittard 30 Alfimoff E.C.P.A.	Fehr 20 Briner E.C.A.C.S. Pittard 46 Hochreutiner 44	Carl 30	Schidlof 34 Briner E.C.A.C.S. Duparc E.C.P.A. Chodat I.B.	

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Charles WERNER, Doyen.

M. Victor Martin , prof. ord.	Salle
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	
Eschine ; Contre Ctésiphon.	2 h.
Vendredi, à 10 et 11 heures.	47.
Homère, Odyssee ch. VIII et suivants.	2 h.
Mardi, à 11 h., et mercredi, à 9 heures.	46.
<i>Littérature grecque</i> (cours général).	
Les poèmes homériques.	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	46.
<i>Papyrologie.</i>	
La correspondance d'Abinnaeus. Documents du IV ^e siècle après J.-C.	1 h.
Mardi, à 2 heures.	B.P. ¹
M. Paul Oltramare , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Lucain : <i>Pharsale</i> , livre VIII. — Rutilius Namatianus : <i>De reditu suo</i> .	4 h.
Mardi et vendredi, à 9 h. ; samedi, à 8 et à 9 h.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Sénèque et Lucain.	2 h.
Mercredi, à 5 et à 6 heures.	47.
<i>Histoire des religions.</i> — L'Inde védique et brahmanique.	2 h.
Mercredi, à 3 h., et samedi, à 11 heures.	47.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Bernard Bouvier , prof. ord.	Salle
<i>Histoire de la littérature française.</i> — La poésie lyrique au XIX ^e siècle. Romantiques et parnassiens.	2 h.
Lundi et vendredi, à 2 heures.	45.
<i>Etudes sur les écrivains suisses de langue française.</i> Les idées littéraires en Suisse romande, de 1830 à 1880.	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	45.
<i>Conférences pour la Licence ès lettres.</i>	
Exercices de composition et de style.	2 h.
Mardi, de 5 à 7 heures.	47.
Explication des auteurs de la licence.	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	47.
M. Ernest Muret , prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française.</i> — Le nom et le verbe.	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	46.
<i>Littérature espagnole.</i> — Le XVII ^e siècle.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	46.
<i>Conférences :</i>	
Explication de l' <i>Erec</i> de Chrétien de Troyes (éd. W. Förster ; <i>Romanische Bibliothek</i> , XIII).	2 h.
Jeudi, à 10 et 11 heures.	47.
Explication du <i>Decameron</i> de Boccace (<i>Novelle scelte</i> , éd. Fornaciari ; Firenze, Sansoni).	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	47.
M. Alexis François , prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Le XVI ^e et le XVII ^e siècle.	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Explication des auteurs de la licence : Théodore de Bèze, <i>Abraham sacrifiant.</i> — M ^{me} de Sévigné, <i>Lettres choisies.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	57.
<i>Philologie française (conférence).</i> — Etudes pour une édition critique du premier <i>Discours</i> de J.-J. Rousseau.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	B.P.

	Salle
M. X.	
<i>Langue et littérature allemande.</i>	3 h.
<i>Langue et littérature anglaise.</i>	3 h.
M. Charles Bally, prof. ord.	
<i>Linguistique statique.</i>	2 h.
Mardi, à 4 heures, et samedi, à 11 heures.	30.
<i>Sanscrit.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 3 heures.	46.
<i>Questions choisies de syntaxe et de stylistique grecques et latines.</i>	1 h.
Samedi, à 2 heures.	45.
<i>Stylistique comparée du français et de l'allemand.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	57.
M. Charles Werner, prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie. Cours général.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures.	45.
<i>Cours spécial.</i> — Les fonctions de l'âme.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	46.
<i>Explication de textes philosophiques.</i> — Pascal : <i>Pensées</i> (petite édition Brunschvicg, Paris, Hachette).	1 h.
Mardi, à 2 heures.	47.
<i>Conférence de philosophie.</i> — Dissertations et discussions.	1 h.
Samedi, de 2 à 4 heures (tous les quinze jours).	47.

M. X.
Philosophie générale : logique, morale, etc.

	Salle
M. Albert Malche, prof. ord.	
<i>Didactique de l'enseignement primaire.</i>	2 h.
Mercredi et vendredi, à 6 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Questions d'éducation morale. Visites de classes. Bibliographie.	2 h.
Mardi, de 9 à 11 heures.	57.
M. Francis De Crue, prof. ord.	
<i>Moyen âge et temps modernes.</i> — L'Italie à la veille de la Renaissance (histoire et monuments).	2 h.
Mercredi et vendredi, à 11 heures.	45.
<i>Histoire moderne et contemporaine</i> [pour la suppléance de M. le prof. SEITZ]. — La Révolution française. Introduction : le règne de Louis XVI.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Institutions du moyen âge.</i> — Gallo-romains. Francs et Bourgondes.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Paléographie.</i> — Textes du moyen âge (X ^e -XIII ^e siècles).	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	58.
<i>Conférence historique.</i> — Auteurs contemporains des événements étudiés dans les cours.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	58.
<i>Conférence d'histoire diplomatique.</i> — Les principaux traités de l'époque moderne.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
M. Charles Seitz, prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — L'Empire romain aux deux premiers siècles de notre ère.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i>	1 h.
[Suppléant : M. André Oltramare.]	
Jeudi, à 9 heures.	58.
<i>Histoire contemporaine</i> [voir cours et conférences de M. le professeur F. DE CRUE].	

M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne, Etats-Unis d'Amérique, Australie) et de la République française.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	50.
<i>Histoire nationale.</i>	
[Suppléant : M. Paul E. Martin , D ^r ès lettres.]	
Genève à la fin du moyen âge ; les origines de l'émancipation politique et les rapports avec les Suisses.	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	49.
[Suppléant : M. William Martin , D ^r en droit.]	
Histoire diplomatique de la Suisse au XIX ^e siècle.	1 h.
Samedi, à 4 heures.	49.
M. William E. Rappard , prof. ord. (en congé).	
[Suppléants : M. Georges Fleury , D ^r en sociologie et M. Antony Babel , D ^r en sociologie.]	
<i>Histoire économique</i> (Cours général). — La révolution industrielle en Angleterre et en Suisse. L'œuvre économique de la Révolution française. Les origines du socialisme moderne et son histoire jusqu'en 1848.	2 h.
Vendredi et samedi, à 5 heures.	30.
<i>Conférence d'histoire économique.</i> — Les théories de la valeur dans la littérature économique du dix-neuvième siècle.	2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures.	B.P. ¹
M. Edouard Naville , prof. extr. (en congé).	
[Suppléant : M. Georges Nicole , D ^r ès lettres, privat-docent].	
<i>Archéologie orientale.</i> — Antiquités chaldéennes et assyriennes.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	46.
<i>Archéologie classique.</i> — Programme de la licence ès lettres. Histoire de l'art grec des origines au V ^e siècle.	2 h.
Lundi et samedi, à 10 heures.	45.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Edouard Montet , prof. ord.	
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire de la littérature arabe.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire de la philosophie arabe.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	28.
M. Eugène Pittard , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i> — Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origines de l'homme et développement des civilisations primitives jusqu'à l'âge du fer. — Origines des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 6 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	46
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	

ENSEIGNEMENT PRATIQUE DES LANGUES MODERNES

<i>Langue allemande</i> : M. Otto Hassler , D ^r phil., priv.-doc.	
<i>Cours pratique d'allemand</i> : Lecture, conversation, exercices de traduction et composition.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 4 heures.	46.
<i>Langue anglaise</i> : M. Antoine Vellemann , D ^r phil., priv.-doc.	
<i>Cours pratique d'anglais</i> : Exercices de conversation et de discussion.	2 h.
Mardi et vendredi, à 5 heures.	49.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. Bernard Bouvier , prof. ord.	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	57.

M. X. <i>Les mœurs et institutions de la France au XVII^e siècle.</i> Lundi, à 5 heures.	1 h. 57.
M. Louis Zbinden , privat-docent. <i>Méthodologie du français.</i> — 1 ^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers. Vendredi, à 5 heures.	1 h. 57.
2 ^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur. Mercredi, à 4 et à 5 heures.	2 h. E. Al ¹ .
M. Henri Mercier , lic. ès-lettres, privat-docent. <i>Exercices écrits de langue et de style.</i> Mardi, à 3 heures.	1 h. 57.
<i>Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallicismes.</i> Samedi, à 5 heures.	1 h. 57.
M. Albert Sechehaye , D ^r phil., privat-docent. <i>Stylistique.</i> Samedi, à 4 heures.	1 h. 57.
<i>Eléments de grammaire historique du français.</i> Vendredi et samedi, à 3 heures.	2 h. 57.
M. Georges Thudichum , privat-docent. <i>Diction et prononciation françaises.</i> I. Phonétique théorique et pratique. Les sons du français ; exercices d'articulation. II. Exercices de lecture expressive et de déclamation. Lundi et vendredi, à 4 heures.	2 h. 48.

¹ E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

M. Louis-J. Courtois , D ^r ès lettres, privat-docent. <i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes allemands. Mardi, à 5 heures.	1 h. 44.
M. Alfred Mercier , lic. ès lettres, privat-docent. <i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes anglais. Samedi, à 2 heures.	1 h. 57.
M. Albert Roussy. <i>Exercices de stylistique.</i> I. Traduction commentée de textes russes. Mardi, à 5 heures. II. Traduction commentée de textes polonais. Vendredi, à 6 heures.	1 h. 57. 1 h. 28.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Isaac Benrubi , D ^r phil. <i>Les formes de la vie morale.</i> Lundi, à 3 heures.	1 h. 45.
<i>Les grands courants de l'esthétique.</i> Mercredi, à 3 heures.	1 h. 45.
M. Charly Clerc , D ^r d'Université. <i>Etudes d'histoire littéraire et religieuse sur le déclin de l'hellénisme</i> : I. Le roman grec. Lundi, à 5 heures.	1 h. 45.
M. Louis-John Courtois , D ^r ès lettres. <i>Histoire générale de la littérature française de la Renaissance au Romantisme.</i> — I. De la Pléiade à Voltaire. Mardi et vendredi, à 6 heures.	2 h. 44.

M. Waldemar Deonna, D^r ès lettres. <i>Science de l'art.</i> Lundi et vendredi, à 5 heures.	2 h. 46.
M. Jacques Faitlovitch, D^r ès lettres. <i>Cours d'hébreu moderne.</i> Mardi et jeudi, à 11 heures. <i>Langue et littérature éthiopiennes.</i> Jeudi, à 3 heures. <i>Grammaire syriaque et lecture de la Peschita.</i> Jeudi, à 4 heures. <i>Langue abyssine (amharique).</i> Mardi, à 3 heures.	2 h. 47. 1 h. 47. 1 h. 47. 1 h. 47.
M. Wincenty Lutoslawski, D^r phil. <i>Philosophie slave.</i> Samedi, de 5 à 7 heures.	2 h. 47.
M. Ferdinand Morel, D^r en philosophie. <i>Etude de quelques produits anormaux de l'imagination.</i> Mardi, à 6 heures.	1 h. 45.
M. Bronislav Petronievics, D^r. <i>L'Évolution universelle.</i> — Exposé critique des preuves et des lois de l'évolution mondiale et des évolutions particulières (inorganique, organique, intellectuelle et sociale). Mardi et samedi, à 4 heures.	2 h. 45.
M. François-Frédéric Roget. <i>Langue et littérature anglaises.</i> — Programmes des licences (suisses et étrangères). — Textes de Shakespeare, Milton, Byron, Tennyson. Lundi et mercredi, à 4 heures. <i>Conférence d'anglais moderne.</i> — Grammaire et style. Vendredi et samedi, à 4 heures.	2 h. 47. 2 h. 47.
M. Jules Ronjat, D^r ès lettres. <i>Questions de phonétique historique romane.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.

M. Manfred Schenker, D^r phil. <i>Interprétation d'un texte allemand prescrit pour la licence ès lettres.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.
M. Henri Reverdin, D^r en philosophie. <i>Morale.</i> Mardi, à 4 heures.	1 h. 45.
M. Georges Thudichum. <i>Diction et prononciation françaises.</i> I. <i>Phonétique pratique.</i> — a) Exercices d'articulation et de prononciation sur les voyelles et les consonnes; b) la syllabe; les mots, les liaisons, etc. — Correction des accents étrangers. II. <i>Diction.</i> — Exercices de lecture expressive; déclamation. Lundi et vendredi, à 5 heures.	2 h. 48.
M. Antoine Velleman, D^r phil. <i>Langue et littérature rhétoromanes</i> : Cours élémentaire de langue ladine (idiome rhétoroman de l'Engadine). Mardi et vendredi, à 6 heures. <i>Grammaire historique</i> : Le substantif, l'adjectif et le pronom, en ladin et en romanche. Mercredi, à 5 heures.	2 h. 46. 1 h. 46.
M. Johannès Widmer, D^r phil. <i>Musées d'art suisses.</i> Mercredi, à 5 et à 6 heures. <i>Ferdinand Hodler.</i> — II. L'œuvre. Mardi, à 5 et 6 heures. <i>B. Menn, son œuvre et son influence.</i> (Jours et heures à fixer ultérieurement). <i>H.-F. Amiel, artiste, poète, penseur.</i> (Jours et heures à fixer ultérieurement). <i>Exercices pratiques et excursions.</i> (Les détails et conditions seront annoncées dès le début du semestre).	2 h. 47. 2 h. 47. 2 h. 2 h.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Plan d'Études.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les cours auront lieu du 15 juillet au milieu du mois d'août.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
E. A. = Ecole suisse-allemande.

FACULTÉ DES LETTRES

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9											P. Oltramare	45
9 à 10			P. Oltramare Malche	45 57	V. Martin De Crue	46 57	A. Oltramare Rappard	58 B.P.	P. Oltramare	45	P. Oltramare François	45 B.P.
10 à 11	Muret Nicole	46 45	Muret Malche	46 57	Muret Seitz	47 45	Muret De Crue Seitz Rappard	47 58 45 B.P.	V. Martin Muret	47 46	François Werner Nicole	57 46 45
	Montet	29	Montet	29	Montet	29					Montet	29
11 à 12	Borgeaud	49	V. Martin Borgeaud Faitlovitch	46 49 47	De Crue	45	Muret De Crue Nicole Faitlovitch	47 45 46 47	V. Martin De Crue	47 45	P. Oltramare Bally	17 30

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
E. A. = Ecole suisse-allemande.

FACULTÉ DES LETTRES (suite)-

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	B. Bouvier	45	V. Martin Werner	B.P. 47	B. Bouvier	45			B. Bouvier	45	Bally Werner A. Mercier (S.F.)	45 47 57
3 à 4	Bally Montet	57 28	Bally De Crue H. Mercier (S.F.) Faitlovitch	46 45 57 47	V. Martin P. Oltramare De Crue Benrubi	46 17 58 45	Faitlovitch	17	François De Crue Sechehaye (S.F.)	46 45 57	Bally Werner Sechehaye (S.F.)	46 47 57
4 à 5	Werner	45	Bally	30	Werner Zbinden (S.F.) Hassler	45 E.A. 46	Borgeaud	50	Werner P. Martin Hassler Thudichum (S.F.)	45 49 46 48	W. Martin Sechehaye (S.F.) Petronievics	49 57 45
	Thudichum (S.F.)	48	Petronievics Reverdin	45 47			Faitlovitch	17				
5 à 6	X. (S.F.)	57	Courtois (S.F.) Roussy (S.F.)	44 57	P. Oltramare Zbinden (S.F.)	47 E.A.	Borgeaud	50	Rappard Zbinden (S.F.) Roussy (S.F.)	30 57 28	Rappard H. Mercier (S.F.) Lutoslawski	30 57 17
	Clerc Deonna Thudichum	45 46 48	Velleman Widmer	49 47	Velleman Widmer	46 47			Deonna Thudichum Velleman	46 48 49		
6 à 7	Pittard B. Bouvier (S.F.)	30 57	Pittard Courtois Morel Velleman Widmer	30 44 45 46 47	P. Oltramare Malche Pittard B. Bouvier (S.F.)	47 45 46 57			Malche	45	Lutoslawski	17
					Widmer	47			Courtois	44		
									Velleman	46		

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET

SOCIALES

M. le Professeur Edouard FOLLIET, Doyen.

Salle

M. Louis Wuarin , prof. ord.	
<i>Economie sociale.</i> — Vue générale. Tâches du féminisme, rôle économique des pouvoirs publics, organisation du travail, le logement et les transports régionaux, extension du coopératisme, etc.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et samedi, à 5 heures.	45.
<i>Sociologie théorique.</i> — Les facteurs physiques et les facteurs moraux dans l'évolution sociale.	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	47.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — I. Notions fondamentales. — II. La production. — III. La circulation.	4 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 11 h. ; vendredi, à 6 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	57.
<i>Conférence d'économie politique spéciale.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	48.
<i>Economie publique.</i> — Les modalités récentes de gestion des services industriels publics (Cours et travaux pratiques).	2 h.
Jeudi et samedi, à 6 heures.	45.

Salle

M. William E. Rappard , prof. ord. (en congé).	
[Suppléants : M. Georges Fleury , D ^r en sociologie et M. Antony Babel , D ^r en sociologie.]	
<i>Histoire économique</i> (Cours général). — La révolution industrielle en Angleterre et en Suisse. L'œuvre économique de la Révolution française. Les origines du socialisme moderne et son histoire jusqu'en 1848.	2 h.
Vendredi et samedi, à 5 heures.	30.
<i>Conférence d'histoire économique.</i> — Les théories de la valeur dans la littérature économique du dix-neuvième siècle.	2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures.	B.P. ¹
<i>Finances publiques.</i> — Partie générale : Le budget. Les recettes publiques.	2 h.
Vendredi et samedi, à 4 heures.	30.
M. William Rosier , prof. ord.	
<i>Géographie politique.</i> — Le milieu géographique et la population. Répartition de la population. Les Etats. Les villes. La mer et les peuples maritimes.	2 h.
Jeudi et samedi, à 6 heures.	46.
<i>Géographie économique.</i> — Economie générale, agricole, industrielle et commerciale de la Suisse.	2 h.
Jeudi et samedi, à 2 heures.	46.
<i>Conférence de géographie.</i> — Lectures, travaux et discussions sur des sujets traités dans les cours de géographie politique et de géographie économique.	1 h.
Jeudi, à 3 heures.	57.
M. Liebmann Hersch , prof. extr.	
<i>Statistique générale.</i> — L'observation et l'analyse statistiques, principes et méthodes.	2 h.
Jeudi, à 10 heures.	46.
Samedi, à 11 heures.	45.
<i>Statistique spéciale.</i> — Effets démographiques des guerres modernes.	1 h.
Jeudi, à 5 heures.	57.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Vendredi, à 2 heures.	57.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Hans Toendury, prof. ord. (en congé).

[Suppléant : **M. Edmond Pittard**, D^r en droit.]

Cours général d'économie commerciale.

Introduction. Histoire des sciences commerciales.

Les entreprises commerciales au point de vue de leur organisation extérieure.

2 h.

Lundi et mardi, à 6 heures.

48.

Le commerce extérieur.

Le commerce d'importation : Organisation générale. Les bourses de marchandises. Les ventes aux enchères publiques. — Le commerce d'exportation : Généralités. La représentation des intérêts commerciaux à l'étranger : consuls, chambres de commerce, etc. Les contrats. Les modes de paiement.

3 h.

Lundi, mardi et mercredi, à 4 heures.

49.

Conférence d'économie commerciale. — Questions choisies en rapport avec le cours.

1 h.

Mardi, à 5 heures.

48.

M. Edouard Folliet, prof. ord.

Comptabilité. — Historique. Prescriptions légales.

Différentes méthodes de comptabilité.

2 h.

Lundi et mardi, à 8 heures.

46.

Bilan. — Définition. Utilité. But. Etude comptable et juridique des différentes parties du bilan. Le bilan et le compte de profits et pertes dans les sociétés anonymes. Analyse de bilans.

2 h.

Lundi et mardi, à 9 heures.

46.

Conférence. — Exercices pratiques. Cas spéciaux en comptabilité.

1 h.

Mercredi, de 8 à 10 heures (tous les quinze jours).

45.

Exercices de comptabilité pour étudiants n'ayant pas suivi une Ecole de Commerce.

1 h.

Mercredi, de 8 à 10 heures (tous les quinze jours).

46.

M. X.

Droit commercial.

2 h.

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

M. Paul Oltramare, prof. ord.

Histoire des religions. — L'Inde védique et brahmanique.

2 h.

Mercredi, à 3 h., et samedi, à 11 heures.

17.

M. Eugène Choisy, prof. ord.

Histoire générale du christianisme.

1 h.

Jeudi, à 10 heures.

28.

M. John Gaillard, prof. ord.

Morale pratique : devoirs et vertus de la vie sociale.

2 h.

Mardi et vendredi, à 2 heures.

28.

M. Charles Werner, prof. ord.

Histoire de la philosophie. Cours général. — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.

3 h.

Lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures.

45.

Cours spécial. — Les fonctions de l'âme.

1 h.

Samedi, à 10 heures.

46.

Explication de textes philosophiques. — Pascal : *Pensées* (petite édition Brunshvicg, Paris, Hachette).

1 h.

Mardi, à 2 heures.

47.

Conférence de philosophie. — Dissertations et discussions.

1 h.

Samedi, de 2 à 4 heures (tous les quinze jours).

47.

M. Albert Malche , prof. ord.	
<i>Didactique de l'enseignement primaire.</i>	2 h.
Mercredi et vendredi, à 6 heures.	45
<i>Conférence.</i> — Questions d'éducation morale. Visites de classes. Bibliographie.	2 h.
Mardi, de 9 à 11 heures.	57.
M. Francis De Crue , prof. ord.	
<i>Moyen âge et temps modernes.</i> — L'Italie à la veille de la Renaissance (histoire et monuments).	2 h.
Mercredi et vendredi, à 11 heures.	45.
<i>Histoire moderne et contemporaine</i> [pour la suppléance de M. le prof. SERTZ]. — La Révolution française. Introduction : le règne de Louis XVI.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Institutions du moyen âge.</i> — Gallo-Romains. Francs et Burgondes.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Paléographie.</i> — Textes du moyen âge (X ^e -XIII ^e siècles).	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	58.
<i>Conférence historique.</i> — Auteurs contemporains des événements étudiés dans les cours.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	58.
<i>Conférence d'histoire diplomatique.</i> — Les principaux traités de l'époque moderne.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
M. Charles Seitz , prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — L'Empire romain aux deux premiers siècles de notre ère.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i>	
[Suppléant : M. André Ultramare .]	
Jeudi, à 9 heures.	58.
<i>Histoire contemporaine</i> [voir cours et conférences de M. le professeur F. DE CRUE].	

M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne, Etats-Unis d'Amérique, Australie) et de la République française.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
M. Edouard Naville , prof. extr. (en congé).	
[Suppléant : M. Georges Nicole , Dr ès lettres, privat-docent].	
<i>Archéologie orientale.</i> — Antiquités chaldéennes et assyriennes.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	46.
<i>Archéologie classique.</i> — Histoire de l'art grec des origines au V ^e siècle.	2 h.
Lundi et samedi, à 10 heures.	45.
M. Alfred Martin , prof. ord.	
<i>Obligations en droit suisse et en droit français.</i>	6 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	48.
<i>Code civil français.</i> — Des personnes. Des biens.	2 h.
Vendredi et samedi, à 8 heures.	48.
M. Eugène Borel , prof. ord.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Lundi, mardi et vendredi, à 9 heures.	48.
<i>Introduction au droit.</i>	4 h.
Lundi, à 10 et 11 h.; mardi et vendredi, à 10 h.	17
M. George Fazy , prof. ord.	
<i>Droit public suisse (constitutionnel et administratif).</i>	
Démocratie directe et démocratie représentative. Les trois pouvoirs : intervention du peuple dans l'exercice de ces pouvoirs. Confédération d'Etats ; République fédérative ; Etat unitaire ; Compétences fédérales.	3 h.
Lundi et mercredi, à 11 h.; samedi, à 4 heures.	48.

	Salle
M. Charles Cailler , prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Jeudi, à 11 h.; vendredi et samedi, à 8 heures.	20.
M. Henri Fehr , prof. ord.	
<i>Éléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 9 h.; jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 5 à 7 heures.	20.
M. Eugène Pittard , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i>	
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origines de l'homme et développement des civilisations primitives jusqu'à l'âge du fer. Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 6 heures.	30.
Morphologie comparative. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. Applications sociales.	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	46.
<i>Conférence générale.</i>	4 h.
Mercredi, à 6 heures.	46.
<i>Travaux pratiques</i> (complément du cours).	
Jeudi, de 2 à 5 heures. Lab. d'Anthropologie. ¹	
<i>Recherches spéciales</i> [S'adresser au professeur].	
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre.)	
M. Emile Guyénot , prof. ord.	
<i>Zoologie générale : Invertébrés.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 heures.	30.

¹ Rue LeFort, 1.

	Salle
M. Robert Chodat , prof. ord.	
<i>Botanique.</i> — Anatomie, physiologie, systématique des Tallophytes.	5 h.
Lundi, de 5 à 7 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 5 heures.	Aula.
<i>Ferments, fermentations, microbiologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures. Institut de Botanique.	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie.</i> — Tous les jours.	
<i>Exercices pratiques</i> (Complément du cours).	3 h.
Une demi-journée, mercredi ou jeudi. Institut de Botanique.	
<i>Travaux pratiques de bactériologie et de fermentations.</i>	
Tous les jours. Institut de Botanique.	
M. Edouard Claparède , prof. ord.	
<i>Psychologie expérimentale.</i> — Les sentiments et la volonté.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	30.
<i>Conférence.</i> — Psychologie appliquée à l'éducation.	1 h.
Vendredi, à 11 heures. Lab. de Psychologie.	
<i>Exercices pratiques de psychologie.</i>	2 h.
Vendredi, de 3 à 5 heures. Lab. de Psychologie.	
M. Hector Cristiani , prof. ord.	
<i>Hygiène publique.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 4 heures. Institut d'Hygiène.	
M. le D^r Louis Mégevand , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures. Morgue judiciaire.	
<i>Accidents du travail.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures. Morgue judiciaire.	

ENSEIGNEMENT PRATIQUE DES LANGUES MODERNES

	Salle	
<i>Langue allemande</i> : M. Otto Hassler , Dr phil., priv.-doc.		
<i>Cours d'allemand pratique</i> : Lecture, conversation, exercices de traduction et composition.	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 4 heures.		46.
<i>Langue anglaise</i> : M. Antoine Velleman , Dr phil., priv.-doc.		
<i>Cours pratique d'anglais</i> : Exercices de conversation et de discussion.	2 h.	
Mardi et vendredi, à 5 heures.		

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Antony Babel , Dr en sociologie.		
<i>Histoire économique de Genève.</i> — L'époque épiscopale. La Réformation. Le XVII ^e siècle.	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		
<i>Histoire des corporations de métiers.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		
M. Joseph Bonnet , Dr ès sc. com.		
<i>Transports et assurances maritimes.</i>	2 h.	
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)		
<i>Contrôle et organisation comptable de banque.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		
M. Edouard Dufour , Dr en sociologie.		
<i>Le socialisme en France, de Babeuf à Jaurès.</i>	2 h.	
Mardi et mercredi, à 11 heures.		44.
M. Georges Fleury , Dr en sociologie.		
<i>Cours de sociologie positive.</i>	2 h.	
Lundi et vendredi, à 2 heures.		46.
M. Otto Karmin , Dr phil.		
<i>Les théoriciens de la paix</i> (de Kant à Wilson).	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		
M. Charles Kunz , Dr phil.		
<i>Economie rurale.</i>	1 h.	
Vendredi, à 4 heures.		44.
M. Emile Wilmot , lic. ès sc. sociales.		
<i>La philosophie sociale au XVIII^e siècle</i> : Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Condorcet.	1 h.	
Vendredi, à 5 heures.		44.

M. **Alfred Juvet**, Dr phil.

Exercices pratiques de français destinés aux candidats ayant à subir l'examen éliminatoire de français. 1 h.
Samedi, à 3 heures. 17.

Conditions d'immatriculation.

Sont immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité d'une des sections du Collège de Genève.
 2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.
 3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
 4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹.
- Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales, de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.
(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

PLAN D'ÉTUDES

I. LICENCE ÈS SCIENCES SOCIALES

MENTION A (Générale).

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Philosophie et classification des sciences. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique².

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

² Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres. Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

2^{me} ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire des religions. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique. — Géographie économique. — Sociologie.

3^{me} ANNÉE

Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

MENTION B (Economie politique).

1^{re} ANNÉE

Histoire générale. — Philosophie et classification des sciences. Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiv.).

2^{me} ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Economie politique spéciale.

3^{me} ANNÉE

Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

MENTION C (Education).

1^{re} ANNÉE

Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie expérimentale. — Linguistique. — Histoire économique.

2^{me} ANNÉE

Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie économique. — Pédagogie générale. — Histoire économique.

3^{me} ANNÉE

Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

MENTION D (Sciences historiques).

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Linguistique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹.

¹ Voir note p. 43.

2^{me} ET 3^{me} ANNÉES

Plan conforme aux programmes d'examens à préciser avec les professeurs.

II. LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Plan conforme aux programmes d'examens.

III. LICENCE EN SOCIOLOGIE

MENTION A

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Philosophie et classification des sciences. — Anthropologie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique. — Histoire économique¹.

2^{me} ANNÉE

Psychologie expérimentale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques.

3^{me} ANNÉE

Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'examens, sous réserve des études d'antropologie, à faire en première année.

IV. LICENCE ÈS SCIENCES POLITIQUES

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain (sem. d'hiv.). — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.) — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2^{me} ANNÉE

Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Finances publiques. — Histoire des institutions poli-

¹ Voir note p. 43.

tiques de la Suisse (sem. d'été). — Histoire externe du droit comparé. — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.) — Droit commercial (assurances ou transports) (sem. d'été).

3^{me} ANNÉE

Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés) (sem. d'hiv.). — Droit commercial (transports ou assurances) (sem. d'été). — Sociologie.

V. LICENCE ÈS SCIENCES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Histoire contemporaine. — Géographie politique et colonisation.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire contemporaine. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation.

En outre, au choix du candidat : Une discipline philosophique (morale, logique, philosophie des sciences, histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique².

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique.

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 43.

que. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite¹.

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique². — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

MENTION C (Enseignement).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Economie poli-

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 43.

tique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique². — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des Institutions politiques de la Suisse¹. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Economie publique. — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Loi sur la poursuite pour dettes¹. — Economie publique. — Méthodes d'enseignement commercial.

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 43.

INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le Professeur HANS TOENDURY, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes Commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales¹.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (voir p. 43).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de l'Ecole Supérieure de Commerce de la Ville de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par un examen spécial devant une commission nommée par la Faculté².

¹ Voir la Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

² Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

DIPLOME DE HAUTES ETUDES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Histoire moderne)¹. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Droit commercial.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour Dettes et la Faillite².

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique³. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique (cours et conférences).

¹ Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

² Voir note 1 p. 46.

³ Voir note 2 p. 43.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (conférences).

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul MORIAUD, Doyen.

M. Alfred Martin , prof. ord.		Salle
<i>Obligations en droit suisse et en droit français.</i>	6 h.	
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	48.	
<i>Code civil français.</i> — Des personnes. Des biens.	2 h.	
Vendredi et samedi, à 8 heures.	48.	
M. Alfred Gautier , prof. ord.		
<i>Droit pénal.</i> — Partie générale.	5 h.	
Jeudi, à 11 h.; vendredi et samedi, de 10 à 12 h.	48.	
<i>Conférence.</i>	1 h.	
M. Charles Borgeaud , prof. ord.		
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne, Etats-Unis d'Amérique, Australie) et de la République française.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.	
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.	
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	50.	
M. Paul Moriaud , prof. ord.		
<i>Histoire du droit romain</i> (y compris la procédure).	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	49.	
<i>Droit privé romain.</i> — I. Introduction. Personnes et famille.	2 h.	
Mercredi et jeudi, à 8 heures.	49.	
V. Obligations (partie spéciale). Donations.	2 h.	
Lundi et mardi, à 8 heures.	49.	
<i>Lecture de textes de droit romain</i> , en complément aux cours de première année.	1 h.	
Jeudi, à 9 heures.	50.	

		Salle
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion d'espèces concernant l'ensemble du droit privé.	1 h.	
Jeudi, à 10 heures.	57.	
<i>Séminaire de droit romain.</i>		
Lundi, de 2 à 4 h., et mercredi, de 10 h. à midi.	50.	
<i>Législation civile comparée.</i> — II. Partie générale.	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	49.	
M. le Dr Louis-J.-A. Mégevand , prof. ord.		
<i>Médecine légale.</i>	1 h.	
Lundi, à 10 heures.	M. J ¹ .	
<i>Accidents du travail.</i>	1 h.	
Samedi, à 9 heures.	M. J.	
M. Edgard Milhaud , prof. ord.		
<i>Cours général d'économie politique.</i> — I. Notions fondamentales. — II. La production. — III. La circulation.	4 h.	
Mercredi, jeudi et vendredi, à 11 h.; vendredi, à 6 heures.	30.	
<i>Conférence générale.</i>	1 h.	
Jeudi, à 4 heures.	57.	
<i>Conférence d'économie politique spéciale.</i>	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.	48.	
<i>Economie publique.</i> — Les modalités récentes de gestion des services industriels publics.	2 h.	
Jeudi et samedi, à 6 heures.	45.	
M. Gottlieb Meumann , prof. ord.		
<i>Système du droit privé romain.</i> — II. Droits réels.	3 h.	
Jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures.	17.	
<i>Conférence de Pandectes.</i>	2 h.	
Mercredi, de 2 h. ¹ / ₂ à 4 heures.	49.	
<i>Code civil allemand.</i> — I. Partie générale.	3 h.	
Mercredi, à 9 h.; jeudi, à 9 et 10 heures.	44.	
<i>Conférence de droit civil suisse.</i>	2 h.	
Mardi, de 2 ¹ / ₂ à 4 heures.	47.	
<i>Répétitoire.</i>	2 h.	
Vendredi, à 2 et 3 heures.	49.	

¹ Morgue judiciaire.

M. X.	
<i>Histoire du droit germanique et moderne. — I. Droit public.</i>	4 h.
Mercredi, à 10 heures.	48.
Vendredi, à 9 h.; samedi, à 9 et à 10 heures.	49.
M. Eugène Borel , prof. ord.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Lundi, mardi et vendredi, à 9 heures.	48.
<i>Introduction au droit.</i>	3 h.
Lundi, mardi et vendredi, à 10 heures.	47.
M. George Fazy , prof. ord.	
<i>Droit public suisse (constitutionnel et administratif).</i>	
Démocratie directe et démocratie représentative.	
Les trois pouvoirs; intervention du peuple dans l'exercice de ces pouvoirs. Confédération d'Etats; République fédérative; Etat unitaire; Compétences fédérales.	3 h.
Lundi et mercredi, à 11 h.; samedi, à 4 heures.	48.
M. X.	
<i>Droit commercial. Cours général. — Maison de commerce. Personnes (y compris les sociétés). Contrats. Lettre de change. Titres à ordre et au porteur.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures.	48.
Jeudi, à 9 heures.	49.
<i>Conférence de droit commercial.</i>	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	47.
<i>Code civil suisse. — I. Personnes et famille.</i>	2 h.
Mardi, à 10 h.; vendredi, à 8 heures.	44.
M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Finances publiques. — Partie générale: Le budget. Les recettes publiques.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 4 heures.	30.
M. Arthur Baumgarten , prof. extr.	
<i>Droit pénal allemand avec références à l'avant-projet d'un code pénal suisse.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	44.
<i>Philosophie de la morale et du droit.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 5 heures.	48.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. M. Aguilera , Dr en droit.	
<i>Philosophie du droit en Allemagne depuis Kant.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement).	
M. Albert Caleb , Dr en droit, lic. ès sc. politiques.	
<i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé (partie générale).</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 3 heures.	44.
M. Constantin Gardikas , Dr en droit.	
<i>Histoire du droit pénal de la république athénienne.</i>	1 h.
Mardi, à 4 heures.	47.
<i>Droit pénal (partie générale): La responsabilité, l'imputabilité, la culpabilité. Examen de ces trois notions en rapport avec les délits de mise en danger.</i>	2 h.
Lundi et jeudi, à 3 heures.	44.
<i>Droit international public: Histoire politique et diplomatique.</i>	2 h.
Mercredi et samedi, à 4 heures.	44.
M. Michel Grodensky , Dr en droit, lic. ès sc. soc.	
<i>Science juridique pure. — Cours général.</i>	3 h.
Lundi, jeudi et samedi, à 6 heures.	44.
M. Paul Logoz , Dr en droit.	
<i>Droit pénal: Les délits contre la propriété (vol, escroquerie, abus de confiance, etc.).</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
M. Edmond Pittard , Dr en droit.	
<i>Droit aérien (historique). — L'espace aérien et le droit. Les aéronefs; le pilote et l'équipage. La circulation aérienne et sa police. L'Union aéronautique internationale d'après la Conférence de la Paix (Paris, 1919).</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
M. Georges Werner , Dr en droit.	
<i>Droit administratif. — L'action administrative et le contentieux administratif.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	

M. Antoine Sottile , lic. en droit et lic. en philos.	
<i>Droit international public.</i> — Les biens. Domaine terrestre, maritime, aérien. La haute mer, les navires.	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	44.
La Société des Nations. (Jour et heure à fixer ultérieurement).	1 h.
<i>Droit international privé.</i> — Condition civile des étrangers et des personnes morales étrangères.	1 h.
Jeudi, à 5 heures.	44.
<i>Droit diplomatique et consulaire.</i> — Introduction. La diplomatie. Le cérémonial, etc. Prerogatives et immunités du personnel diplomatique et consulaire. Les consuls dans les pays chrétiens et non chrétiens.	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	
<i>Droit diplomatique et consulaire comparé.</i> — Organisation des carrières diplomatiques et consulaires dans les différents pays d'Europe et d'Amérique. Règlements, concours, etc.	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter quatre certificats de conférences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

- 1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.
- 2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.
- 3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Études.

Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ils préparent. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures tels qu'il ne soit plus possible de suivre effectivement tous les cours.

PREMIÈRE ANNÉE¹

Semestre d'hiver : Introduction au droit. — Droit romain (histoire et procédure ; personnes et famille, droits réels). — Droit germanique et moderne. — Droit constitutionnel comparé. — Économie politique.

Semestre d'été : Droit romain (obligations, successions). — Droit germanique et moderne. — Droit public. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Économie politique.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver : Droit constitutionnel comparé. — Finances. Droit romain (obligations). — Droit civil suisse (personnes et famille, obligations). — Droit pénal, partie générale (ou procédure civile). — Médecine légale.

Semestre d'été : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (successions, etc., ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Droit commercial. — Législation civile comparée (ou en 3^{me} année).

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver : Droit civil français. — Droit commercial, cours général. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). — Droit international public. — Législation civile comparée, et 2^{me} partie. — Droit public et administratif fédéral.

Semestre d'été : Droit civil français. — Droit civil suisse (droits réels, ou successions, etc.). — Droit commercial. — Procédure pénale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé. Législation civile comparée, 3^{me} partie. — Droit public et administratif fédéral.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre les cours de la Faculté des Sciences économiques et sociales, à raison de deux heures au moins par semaine, à leur choix, en outre du *Cours général d'Économie politique* obligatoire et du cours de *Finances* (suivi en seconde année).

FACULTÉ DE DROIT

M.J. = Morgue judiciaire

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud	49	Meumann	17	Meumann	17
	X.	48	X.	48	X.	48	Meumann	17	X.	44	Martin	48
9 à 10	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud	50	X.	49	X.	49
	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48
	Borel	17	Borel	17	X.	47	X.	49	Borel	17	Mégevand	M.J.
	Baumgarten	44	Baumgarten	44	Meumann	17	Meumann	44				
10 à 11	Borel	17	Borel	17	X.	48			Borel	17	X.	49
	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud	57	Gautier	48	Gautier	48
	Mégevand	M.J.	X.	44			Meumann	44				
11 à 12	Borgeaud	49	Borgeaud	49	Milhaud	30	Milhaud	30	Milhaud	30		
	Fazy	48			Moriaud	50	Gautier	48	Gautier	48	Gautier	48
					Fazy	48						

FACULTÉ DE DROIT (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	Moriaud	50	Meumann	44	Meumann	49			Meumann	49		
3 à 4	Moriaud	50	Meumann	44	Meumann	49			Meumann	49		
	Gardikas	44			Gardikas	44	Gardikas	44	Caleb	44	Caleb	44
4 à 5							Milhaud	57				
			Gardikas	17			Borgeaud	50	Rappard	30	Rappard	30
							Sottile	44			Fazy	48
											Gardikas	44
5 à 6			Baumgarten	48	Baumgarten	48	Borgeaud	50				
							Sottile	44				
6 à 7					Milhaud	48	Milhaud	45	Milhaud	30	Milhaud	30
	Grodensky	44					Grodensky	44			Grodensky	44

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Eugène CHOISY, Doyen.

	Salle
M. Edouard Montet, prof. ord.	
<i>Archéologie biblique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Exégèse du livre de Job.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 11 heures.	28.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et samedi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire du peuple d'Israël.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire de la littérature arabe.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire de la philosophie arabe.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	28.
M. Georges Fulliquet, prof. ord.	
<i>Dogmatique. — 2^{me} partie: Les expériences chrétiennes.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Christianisme social.</i>	1 h.
Mardi, 10 heures.	28.
<i>Séminaire de christianisme social.</i>	1 h.
Mercredi, 8 heures soir.	29.
<i>Introduction à l'étude de la théologie.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	29.
<i>L'évolutionisme en théologie.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 5 heures.	28.

M. Eugène Choisy, prof. ord.	
<i>Histoire du christianisme au moyen âge.</i>	3 h.
Lundi, à 8 h.; mardi, à 3 h.; samedi, à 10 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	28.
<i>Histoire religieuse du XIX^e siècle.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	28.
<i>Séminaire d'histoire ecclésiastique.</i>	1 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	
M. Jules Breitenstein, prof. ord.	
<i>Exégèse du Livre des Actes.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>La théologie paulinienne.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Lecture de Pères grecs.</i>	1 h.
Lundi, à 2 heures.	29.
<i>Histoire du Texte et du Canon du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mardi, à 2 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	29.
<i>Séminaire de Nouveau Testament.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
M. Ernest Rochat, prof. ord.	
<i>Histoire de la théologie contemporaine: la théologie allemande.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	28.
M. Louis Bard, prof. ord.	
<i>Homilétique.</i>	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 10 heures.	28.
<i>Exercices pratiques.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.

M. John Gaillard, prof. ord.	
<i>Morale pratique</i> : Devoirs et vertus de la vie sociale.	2 h.
Mardi et vendredi, à 2 heures.	28.
<i>Introduction à la morale.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	29.
<i>Exercices de diction.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	28.
M. Paul Oltramare, prof. ord.	
<i>Histoire des religions.</i> — L'Inde védique et brahmanique.	2 h.
Mercredi, à 3 h., et samedi, à 11 heures.	17.
<i>Patristique latine.</i> — Lecture de textes choisis.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	29.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Charles Genequand, pasteur.	
<i>Exégèse pastorale du IV^e Evangile.</i>	1 h.
Lundi, à 4 heures.	28.
M. Albert Kohler, pasteur.	
<i>La méthode de l'histoire.</i> — Critique interne.	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
M. Charles Muller, pasteur, lic. en droit.	
<i>Droit usuel</i> (pour les personnes s'occupant d'œuvres sociales).	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	29.
<i>Education physico-psychique.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	29.

Cours de Vacances.

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : *a)* des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française; *b)* des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Etudes.

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Le premier examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

D. BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES RELIGIEUSES

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

Mention A. Langues anciennes.

B. Histoire.

C. Philosophie.



FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Choisy	28	Fulliquet	28	Fulliquet	28	Fulliquet	29	Fulliquet	28		
9 à 10	Breitenstein	28	Bard	28	Breitenstein	28	Choisy	28	Breitenstein	28	Breitenstein	28
	Montet	29	Montet	29	Montet	29	Breitenstein	29			Montet	29
10 à 11	Rochat	28	Fulliquet	28	Rochat	28	Choisy	28	Bard	28	Choisy	28
	Montet	29	Montet	29	Montet	29			Gaillard	29	Montet	29
11 à 12	Montet	28	Montet	28	Montet	28	Gaillard	28	Bard	28	Montet	28
							Oltramare	29			Oltramare	17
2 à 3			Gaillard	28					Gaillard	28		
	Breitenstein	29	Breitenstein	29								
3 à 4	Montet	28	Choisy	28	Oltramare	17						
4 à 5	Genequand	28										
5 à 6	Fulliquet	28			Fulliquet	28			Muller	29		
6 à 7									Muller	29		
8 à 9					Fulliquet	29						

FACULTÉ DE MEDECINE

M. le professeur Dr Hector CRISTIANI, Doyen.

M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.

Anatomie normale.

Splanchnologie. — Questions spéciales de l'anatomie des centres nerveux : moelle épinière, bulbe, grand sympathique. 6 h.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 6 h. ; samedi, de 5 à 7 heures. Aula Ec. Méd.¹

Exercices pratiques de dissection : Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 h. du matin à midi et de 2 à 6 h. du soir. Le professeur dirige les travaux pratiques tous les jours, de 10 h. du matin à midi, sauf pour le mardi, de 2 à 4 heures.

M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord.

Histologie normale. — 1^{re} partie : Histologie générale. 3 h.
Lundi, mardi et samedi, à 9 heures. Ec. Méd.

Embryologie. — 1^{re} partie : Embryologie générale. 3 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures. Ec. Méd.

Stomatologie normale et pathologique. — 1^{re} partie. 2 h.
Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

Laboratoire d'embryologie et d'histogénie : conférences d'embryologie et d'histogénie.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi ; les travaux pratiques ont lieu le mardi de 2 à 4 heures, le mercredi de 2 à 4 heures et le vendredi de 3 à 4 heures. Ec. Méd.

¹ Ecole de Médecine.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

Laboratoire d'histologie et conférences d'histogénie et d'embryologie.

[A lieu pendant le semestre d'été.]

M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.
Fonctions de nutrition. 6 h.

Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 4 h. ; mercredi, de 4 à 6 heures. Ec. Méd.

Laboratoire de physiologie et de chimie physiologique.
Mardi, à 10 heures, et jeudi, à 2 heures. Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours. Ec. Méd.

M^{lle} Dr **Lina Stern**, prof. extr.
Chimie physiologique. 2 h.
Lundi et vendredi, à 5 heures. Ec. Méd.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.
Pathologie générale. 4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 5 heures. Inst. path.¹

Laboratoire d'autopsies et de démonstrations. 4 h.
Lundi et jeudi, à 2 h. ; samedi, de 2 à 4 heures. Inst. path.
(Les autopsies en séries de 3 étudiants, sur convocation.)

Travaux spéciaux. — Tous les jours, de 8 heures à midi, et de 2 à 6 heures. Inst. path.

M. le Dr **Louis Bard**, prof. ord. (en congé).
[Suppléant : M. **Edouard Long**, prof. extr.]

Clinique médicale. 7 h. ¹/₂
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 ¹/₂ à midi. Hôp. cant.²

Stage clinique. — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.
Tous les jours. Hôp. cant.

Exercices d'auscultation. 2 h.
Mercredi, de 4 à 6 heures. Hôp. cant.

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse.

² Hôpital cantonal.

M. le Dr Ernest Kummer , prof. ord.	
<i>Clinique chirurgicale.</i>	7 1/2 h.
Tous les jours, sauf le samedi, de 9 à 10 h. 1/2.	Hôp. Cant.
<i>Médecine des accidents</i> (partie pratique) [par intérim].	1 h.
Samedi, à 6 heures.	Hôp. Cant.
<i>Exercices pratiques de technique clinique chirurgicale et de séméiologie élémentaires</i> (cours propédeutique, avec le concours de chefs de clinique).	3 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	Hôp. Cant.
<i>Cours pratique d'endoscopie</i> (rectum, vessie, œsophage), avec le concours d'un chef de clinique.	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	Hôp. Cant.
M. le Dr Oscar Beuttner , prof. ord.	
<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 heures.	Clin. obst. et gyn. ¹
<i>Cours d'opérations obstétricales.</i>	2 h.
Samedi, de 8 à 10 heures du matin.	Clin. obst. et gyn.
<i>De l'examen en obstétrique et en gynécologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	Clin. obst. et gyn.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	
M. le Dr Adolphe D'Espine , prof. ord.	
<i>Pathologie interne et clinique infantile.</i>	3 h.
Lundi, à 3 h. ; jeudi et samedi, à 5 heures.	Clin. inf. ²
M. le Dr David Gourfein , prof. ord.	
<i>Clinique ophtalmologique et ophtalmologie.</i>	4 h.
Lundi et mercredi, de 5 à 7 heures.	Clin. ophtalm. ³
<i>Stage clinique et policlinique</i> pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.	
Lundi, mercredi, vendredi et samedi.	Clin. ophtalm.

¹ Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.

² Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

³ Clinique ophtalmologique, rue Prevost-Martin, 28.

M. le Dr Rodolphe Weber , prof. ord.	
<i>Clinique psychiatrique.</i>	2 h.
Mercredi, de 2 à 4 heures.	Asile d'aliénés ¹ .
M. le Dr Edouard Long , prof. extr.	
<i>Affections organiques du système nerveux, central et périphérique.</i>	2 h.
[Le cours n'a lieu qu'au semestre d'été.]	
M. le Dr Hugues Oltramare , prof. ord.	
<i>Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	3 h.
[Le cours n'a lieu qu'au semestre d'été.]	
M. le Dr Albert Mayor , prof. ord.	
<i>Matière médicale et thérapeutique.</i> (Règlement fédéral : Pharmacologie).	4 h.
Lundi, à 5 h. ; mardi et samedi, à 4 heures.	Ec. Méd.
Vendredi, à 5 heures.	Hôp. Cant.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Ec. Méd.
<i>Stage de thérapeutique clinique.</i> Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.	
Tous les jours.	Hôp. cant.
M. le Dr Bernard Wiki , prof. extr.	
<i>Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Ec. Méd.
M. le Dr Gustave Humbert , prof. ord.	
<i>Policlinique médicale.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 6 heures.	Policlinique.
<i>Stage d'un mois pour les pratiquants.</i> — Tous les jours.	
M. le Dr Jean-Alfred Veyrassat , prof. ord.	
<i>Policlinique chirurgicale.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Policlinique.
<i>Chirurgie générale.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	Policlinique.

¹ Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.
Cours de polyclinique gynécologique et obstétricale. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 3 heures. Maternité (Salle 26).
Stage d'un mois limité à 22 participants par année.

M. le Dr **Amédée Pognat**, prof. ord.
Polyclinique oto-rhino-laryngologique.
 [Le cours n'est donné qu'au semestre d'été.]

M. le Dr **Louis Mégevand**, prof. ord.
Médecine légale. — Cours théorique et pratique. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 2 heures. Morgue judiciaire.
Médecine des accidents (partie théorique). 1 h.
 Mercredi, à 2 heures. Morgue judiciaire.
Cours d'autopsies médico-légales. — Autopsies par les
 élèves, selon matériel. Rédaction de rapports
 médico-légaux. 2 h.
 Jeudi, de 10 heures à midi. Morgue judiciaire.
 (Ne sont admis comme pratiquants que les élèves
 inscrits pour les cours d'autopsies.)

Recherches spéciales.
 Tous les jours [S'adresser au professeur].

M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.
Hygiène publique et hygiène expérimentale. 4 h.
 Lundi, à 4 h. : jeudi, de 3 à 5 h., et vendredi, à
 4 heures. Institut d'hygiène.

Bactériologie. 2 h.
 [Le cours a lieu pendant le semestre d'été.]

Travaux pratiques de bactériologie.
 Tous les jours [S'adresser au professeur.] Inst. d'hyg. et de bactér.
*Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de
 bactériologie et de pathologie expérimentale.*
 Inst. d'hyg. et de bactér.
 Tous les jours [S'adresser au professeur].

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.

M. le Dr **Victor Demole**, privat-docent de psychiatrie.
Psychiatrie spéciale. 2 h.,
 Jeudi, de 5 à 7 heures. Univ., salle 17.
Leçons anatomo-cliniques sur les maladies mentales. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.)

M^{me} Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmol.
*La neurologie oculaire et ses rapports avec les affections
 du système nerveux.* 4 h.
 Mardi, à 4 heures. Clin. ophtalm.

b) Ancien règlement.

M. le Dr **Louis Aubert.**
Cours d'opérations gynécologiques. 4 h.
 Lundi, à 6 heures. Maternité.

M. le Dr **Henri Audeoud.**
Hygiène et alimentation de l'enfance. 1 h.
 Mardi, à 6 heures. Polyclinique.

M. le Dr **Pierre Besse.**
Physiothérapie.
 (Orientation générale sur myo-masso-électro-hydro-
 héliobalnéothérapie, etc.) 4 h.
 Jeudi, à 8 heures du soir. Maternité.

M. le Dr **Albert Bétrix.**
Répétitoires de gynécologie et d'obstétrique. 2 h.
 Mardi, de 3 à 5 heures. Maternité.

M. le Dr **Philippe Bourdillon.**
Alimentation des enfants du premier âge. 4 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement). Maternité.

M. le Dr **Eugène Bujard.**
Le système nerveux central. 2 h.
 Mardi, à 5 heures, et vendredi, à 2 heures. Ec. Méd.

M. le Dr **Augustin Collomb.**

*Répertoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations
d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.* 2 h.
Jeudi, de 5 à 7 heures. Clin.

M. le Dr **Charles-Greene Cumston.**

Histoire de la médecine :
Cours complet. 5 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Instit. path.
Cours élémentaire. 2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Instit. path.
Conférences sur les écrits de Galien. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Instit. path.

M. le Dr **Charles Du Bois.**

Dermatologie élémentaire. 1 h.
Samedi, à 4 heures. Clin. dermat. Hôp. Cant.

M. le Dr **René Koenig.**

Conférences de gynécologie. 2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)

M. le Dr **Stoyan Krestoff.**

Cours technique d'oto-rhino-laryngologie. 2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. Cant.

M. le Dr **Charles Martin-Du Pan.**

Cours pratique de chirurgie infantile. 1 h. ^{1/2}
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Mais. Enf. Malad.,
rue Gourgas.

M. le Dr **François Naville.**

*Cours pratique de diagnostic des maladies du système
nerveux.* 1 h.
Samedi, à 9 heures. Hôp. Cant.

M. le Dr **Aristide Papadaki.**

Psychiatrie médico-légale. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)

¹ Rue Prévost-Martin, 28.

M. le Dr **Charles Perrier.**

*Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections
chirurgicales des voies génito-urinaires* (Exploration,
cathétérisme, lavages vésicaux, uréthro- et
cystoscopie, etc.) 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant. (Clin. chir.)

M. le Dr **Théodore Reh.**

Pratique des maladies des enfants. 2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Clin. infantile.

M. le Dr **Paul Rœthlisberger.**

Goutte et rhumatismes chroniques. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Université.

M. le Dr **Emile Thomas.**

Répertoire de pathologie interne. Questions d'examen. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Médecine.

M. le Dr **Charles Waegeli.**

Séminaire d'obstétrique. 1 h.
Mardi, à 5 heures. Maternité.

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la
Faculté de médecine :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une
des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Uni-
versité de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient
d'études jugées équivalentes¹ par le Bureau, sur le préavis de la
Faculté.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et
Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées
par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équi-
valents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des
diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

Le diplôme de 7^{me} classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1^o s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 7 octobre 1910 ; 2^o déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3^o justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1^o Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local, M. le Dr A. BÉTRIX, place du Port, 1 (heures de réception : 2-3 heures, sauf le jeudi). Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2^o Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 10 francs.

3^o L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments

fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n^o III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4^o Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5^o On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Plan des Études médicales.

Ce plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants; il est destiné à servir de guide aux étudiants pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

A) ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1^{er} semestre (hiver) : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^{me} semestre (été) : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral de sciences naturelles.

B) ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale I. — Histologie nor-

male I. — Embryologie I. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

Exercices pratiques : Dissection I.

4^{me} semestre (été) : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Embryologie II. — Physiologie II.

Exercices pratiques : Histologie normale — Physiologie (1^{re} série).

TROISIÈME ANNÉE

5^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Dissection II. — Physiologie (2^{me} série). — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.

6^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Polyclinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Clinique infantile et pathologie interne. — Polyclinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et polyclinique dermatologiques. — Polycliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

Exercices pratiques : Bactériologie. — Histologie pathologique.

CINQUIÈME ANNÉE

9^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

Exercices pratiques : Prescription et dispensation des médicaments.

EXAMENS : Première partie du doctorat.

10^{me} semestre (été) : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et polyclinique de dermatologie et de vénéréologie. — Clinique et polyclinique otorhino-laryngologique. — Polyclinique médicale.

EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.

11^{me} semestre (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et polycliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages

Présentation de la thèse.

Pour le *Doctorat en Médecine dentaire*, consulter le règlement spécial (en vente à l'Université).

E.M. = Ecole de médecine.
H.C. = Hôpital cantonal.
I.P. = Institut pathologique.
U. = Université, bâtiment principal.
M. = Maternité.
I.H. = Institut d'Hygiène.
A.A. = Asile des Aliénés.

FACULTÉ DE MÉDECINE

P. = Polyclinique.
P.O. = Policl. otorhinolaryng.
M.J. = Morgue judiciaire.
Cl. = Clinique particulière.
Cl. inf. = Clinique infantile.
Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.
Cl. opht. = Clinique ophtalmolog.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst.
9 à 10	Eternod E.M.	Eternod E.M.	Eternod E.M.	Eternod E.M.	Eternod E.M.	Eternod E.M. Beuttner Cl. obst. Naville H.C.
9-10 ^{1/2}	Kummer H.C.	Kummer H.C.	Kummer H.C.	Kummer H.C.	Kummer H.C.	
10 à 11				Eternod E.M. Mégevand M.J.		Wiki E.M. Veyrassat Pol.
10 ^{1/2} -12	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.	
11 à 12				Eternod E.M. Mégevand M.J.		Wiki E.M. Veyrassat Pol.

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2 à 3		Mégevand M.J.	R. Weber A.A. Mégevand M.J.		Mégevand M.J. Bujard E.M.	
3 à 4	D'Espine Cl. inf.	de Seigneux Mat. Béatrix Mat.	R. Weber A.A.	Cristiani I.H.	de Seigneux Mat.	
4 à 5	Battelli E.M. Cristiani I.H.	Battelli E.M. Mayor E.M. Béatrix Mat. Gourfein-Welt Cl. opht.	Battelli E.M. Bard H.C.	Cristiani I.H.	Battelli E.M. Cristiani I.H.	Battelli E.M. Mayor E.M.
5 à 6	Askanazy I.P. D. Gourfein Cl. ophtal. Mayor E.M.	Askanazy I.P. Bujard E.M. Wægeli Mat.	Battelli E.M. Askanazy I.P. Bard H.C. D. Gourfein Cl. ophtal.	D'Espine Cl. inf. Collomb Cl. Demole U. 17	Askanazy I.P. Mayor H.C.	J.-A. Weber E.M. D'Espine Cl. inf.
6 à 7	J.-A. Weber E.M. D. Gourfein Cl. ophtal. Veyrassat Pol. Aubert Mat.	J.-A. Weber E.M. Humbert Pol. Audeoud Pol.	J.-A. Weber E.M. D. Gourfein Cl. ophtal. Veyrassat Pol.	Collomb Cl. Demole U. 17	J.-A. Weber E.M. Beuttner Cl. obst. Humbert Pol.	J.-A. Weber E.M. Kummer H.C.
8 à 9				Besse Mat.		

INSTITUT DENTAIRE

M. le Professeur Hector CRISTIANI, Président de la Commission.

M. **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.
Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; obturations et aurifications. Traitement opératoire et conservateur.
Exercices pratiques. 14 h.
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 2 à 5 h.; samedi, de 2 à 4 heures.
Cours théorique. 1 h.
 Samedi, à 4 heures.

M. **Albert Bardet**, professeur à l'Institut dentaire.
Policlinique dentaire. 12 h.
 Lundi, mercredi, jeudi et samedi, de 8 à 10 heures; mardi et vendredi, de 9 à 11 heures.
Art dentaire théorique ; anomalies des mâchoires et leur traitement. 1 h.
 Mardi, à 8 heures.
Orthodontie. 1 h.
 Vendredi, à 8 heures.

M. le Dr **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.
Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale. 1 h.
 Jeudi, à 7¹/₂ heures.
Clinique de prothèse. — Laboratoire dentaire. 7 h.
 Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 8 h.; mardi, de 8 à 10 heures.

M. **François Pfæffi**, professeur à l'Institut dentaire.
Couronnes et appareils à pont.
Clinique. 5 h.
 Lundi et mercredi, de 5 à 7 h.; vendredi, à 5 h.
Cours théorique. 1 h.
 Vendredi, à 6 heures.

M. le Dr **Auguste Eternod**, professeur à l'Université.
Pathologie et thérapeutique spéciales de la cavité buccale ; histologie pathologique des tissus dentaires. 1 h.
 Mardi, à 11 heures. Ecole de Médecine.

M. le Dr **Charles Julliard**, professeur à l'Institut dentaire.
Anesthésies. 3 h.
 Mercredi et samedi, de 8 à 9 h. 1/2.
Chirurgie générale. 1 h.
 Samedi, à 10 heures.
Bactériologie. 1 h.
 Samedi, à 9 heures.

M. le Dr **Charles Wartmann**, professeur à l'Inst. dentaire.
Pharmacologie (pour dentistes). 2 h.
 Mercredi et jeudi, à 11 heures.
Oto-rhino-laryngologie. 1 h.
 Consultation. présentation de malades dont l'affection est d'origine dentaire ou dont l'affection a une répercussion sur l'appareil buccodentaire.
 Samedi, à 11 heures.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ; le mardi, jeudi et samedi, de 2 à 6 heures ; le lundi, mercredi et vendredi, de 2 à 7 heures.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 76).

Plan des Etudes dentaires.

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indiqué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme un guide recommandé par la Commission.

A. — ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1^{er} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie inorganique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux invertébrés.

La Commission engage MM. les élèves à suivre, pendant le 1^{er} semestre, des travaux pratiques de physique expérimentale, de botanique ou de zoologie et d'anatomie comparée.

2^{me} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie organique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux vertébrés. — Laboratoire de Chimie analytique.

EXAMENS : *Examen fédéral de sciences naturelles ou première partie de l'examen propédeutique dentaire.*

B. — ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

DEUXIÈME ANNÉE

3^{me} Semestre : Histologie normale. — Stomatologie normale (1^{re} partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'anatomie. — Travaux pratiques de stomatologie et d'embryologie.

4^{me} Semestre : Histologie normale. — Stomatologie normale (2^{me} partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'histologie normale.

EXAMENS : *Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.*

C. — ETUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

TROISIÈME ANNÉE

5^{me} Semestre : Pathologie et Anatomie pathologique générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires. — Couronnes et travaux à ponts.

6^{me} Semestre : Clinique chirurgicale. — Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et travaux à ponts. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

QUATRIÈME ANNÉE

7^{me} Semestre : Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique oto-rhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentistes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et travaux à ponts.

8^{me} Semestre : Même programme que pour le semestre précédent.

EXAMENS : *Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.*

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

Raoul GAUTIER.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 18 juin 1919.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique :

F. MUSSARD.

INSTITUT DENTAIRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 h. 1/2				Guillermin		
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin
8 à 9 1/2			Julliard			Julliard
9 à 10	Bardet	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet	Bardet	Bardet Julliard
10 à 11		Bardet			Bardet	Julliard
11 à 12		Eternod Ec. Méd.	Wartmann	Wartmann		Wartmann
2 à 3	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
3 à 4	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
4 à 5	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
5 à 6	Pfæffli		Pfæffli		Pfæffli	
6 à 7	Pfæffli		Pfæffli		Pfæffli	

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1920 et 1921.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *La psychologie de Plotin.*

Le prix sera décerné en juin 1921.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1921.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Henri de Rohan, d'après les dernières publications, notamment celle de M. Rott sur l'Histoire de la représentation diplomatique de la France en Suisse.*

Le prix sera décerné en juin 1921.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1921.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale dans les grands systèmes de l'idéalisme allemand au XIX^e siècle.*

Le prix sera décerné en juin 1920.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1920.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.
- b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1920, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1920.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1921, un prix de *deux mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1921.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1920, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1920.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1920, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1920.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1920, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1920.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là. Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay

pour recherches sur la détermination des poids atomiques.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. Solvay, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subsides; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 4,000. —.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1920, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1920. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Ströblin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1921, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1921.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1921, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis avant le 1^{er} janvier 1921 au Doyen de la Faculté des Lettres. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

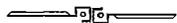
DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.



FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1920, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1919.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1920, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1919.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

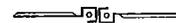
Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1920, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1919.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.



FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1920, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

L'état actuel de la critique du livre de Zacharie.

Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1920, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1920, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Les vaccins antigonococciques.

Un deuxième prix *de même valeur* sera décerné à la même époque à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Recherches hématologiques dans les cas de fractures non ouvertes.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1920, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1921, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

La perméabilité méningée normale et pathologique.

Un deuxième prix *de même valeur* sera décerné à la même époque à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Recherches sur les désordres consécutifs à la rétention urinaire chez l'homme.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1921, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1918, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1920. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Au nom de l'Université :

Raoul GAUTIER, Recteur.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 28 Septembre 1918.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étu-

dants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 50 francs ;

Pour le grade de licencié, 100 francs .

Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 200 francs ;

Pour le grade de docteur, 200 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 100 francs ;

Pour le diplôme d'expert-comptable, 200 francs.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1° Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2° Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3° Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques, en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ;

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien. — Diplôme de Hautes Etudes commerciales; diplôme d'expert-comptable.

4^o Doctorat ès lettres, en philosophie; ès sciences mathématiques; ès sciences physiques; ès sciences naturelles; ès sciences psychologiques; ès sciences économiques; en sociologie; en droit; en théologie; en médecine.

Dans la règle, les examens ont lieu comme suit :

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée au bureau du Caissier-Comptable de l'Université. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du Caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n^o 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — EDGAR AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÈBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — ARTHUR DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. — DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
22. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.
23. — ROBERT HARVEY (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.
24. — PAUL DUPROIX (1912), pour prix dans la Faculté des Lettres.
25. — ADRIEN LACHENAL (1919), pour prix dans les Facultés de Droit et des Sciences Économiques et Sociales.

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.
Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

MM. William ROSIER, professeur à l'Université.
Guillaume FATIO.
Alfred MARTIN, professeur à l'Université.
Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.
Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

M^{me} Emilie GAUTIER.

M^{me} A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton
de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

1. — Les citoyens suisses doivent présenter un Acte d'origine. Les citoyens suisses majeurs doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire.

2. — Pour les ressortissants de pays étrangers, toute demande de permis de séjour d'une année ou de permis d'établissement doit être adressée (jusqu'à nouvel avis), à l'Office central des Etrangers, au Département fédéral de Police à Berne, et accompagnée d'un certificat d'autorisation d'admission à l'Université.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASSE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Membres du Comité de gestion.

MM. MUSSARD, Jules, Conseiller d'Etat, *président*.
SEITZ, Charles, Directeur du Collège.
CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.
MONTET, Edouard, professeur à l'Université.
OLTRAMARE, Paul, professeur à l'Université.
PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.
PITTARD, Eugène, délégué du Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures.

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, sauf le samedi.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 2 heures à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque est fermée l'après-midi. Elle est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1^{er} au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D^r ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, D^r ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'archiviste, M. Paul-E. Martin, D^r ès lettres.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 40.
 Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
 Balavoine, Hippolyte, boulevard Georges-Favon, 9.
 Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.
 Bard, Louis, boulevard des Tranchées, 44.
 Bard, Louis-E., Pinchat-dessus, Carouge.
 Battelli, Frédéric, boulevard des Tranchées, 14.
 Baumgarten, Arthur, rue de l'Athénée, 15.
 Bouttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 46.
 Borel, Eugène, rue du Rhône, 2.
 Borgeaud, Charles, Onex.
 Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
 Breitenstein, Jules, villa Rosemont, Route de Troinex.
 Briner, Emile, rue de la Cité, 20.
 Cailler, Charles, Coligny.
 Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.
 Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
 Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
 Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
 Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Conches.
 Cristiani, Hector, Corratierie, 15.
 De Crue, Francis, La Petite Pierrière, Chambésy.
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
 Duparc, Louis, Ecole de Chimie.
 Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
 Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15, Acacias
 Fazy, George, Conches sur Arve.
 Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
 Flournoy, Théodore, route de Florissant, 25.
 Folliet, Edouard, rue du Stand, 62.
 François, Alexis, route de Florissant, 8.
 Fulliquet, Georges, rue de Candolle, 26.
 Gaillard, John, cours des Bastions, 13.
 Gautier, Alfred, Genthod.
 Gautier, Lucien, Coligny.
 Gautier, Raoul, Observatoire.
 Gentet, Ferdinand, place du Molard, 4.
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
 Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).
 Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
 Guye, Philippe-A., chemin Bizot, 3, Florissant.
 Guyénot, Emile, Institut de Zoologie, Université.

- MM. Hersch, Liebmann, clos Belmont, route de Chêne, 28 bis.
 Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
 Kaufmann, Adolphe, avenue Léon-Gaud, 7, Florissant.
 Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
 Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.
 Long, Edouard, rue Constantin, 5.
 Malche, Albert, route de Frontenex, 66.
 Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.
 Martin, Victor, Bachet de Pesay.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégevand, Louis, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
 Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.
 Moriaud, Paul, place Claparède, 7.
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.
 Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.
 Nicole, Jules, route de Frontenex, 37.
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
 Pugat, Amédée, rue Tœpffer, 11 bis.
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.
 Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.
 Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.
 Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
 Rochat, Ernest, rue des Granges, 5.
 Rosier, William, chemin des Crêts, Petit-Saconnex.
 Sarasin, Charles, Cité, 22.
 Schidlof, Arthur, avenue du Mail, 26.
 de Seigneux, Raoul, villa Les Iris, Conches.
 Seitz, Charles, Tranchées de Rive, 3.
 M^{lle} Stern, Lina, boulevard de la Tour, 8.
 MM. Toendury, Hans, ch. de l'Escalade, 3.
 Veyrassat, Jean-Alfred, quai du Mont-Blanc, 33.
 Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Wenger, Paul, rue Cavour, 9.
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 6.
 Wuarin, Louis, La Chénaie, avenue Jacques-Martin, Chêne-Bougeries.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert, rue de Candolle, 18.
 Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.

- MM. Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
 Métral, Ernest, quai de l'île, 15.
 Pfæfli, François, place Neuve, 2.
 Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Aguiléra, M., boulevard des Philosophes, 23.
 Alfimoff, Boris, avenue du Mail, 24.
 Aubert, Louis-H., cours des Bastions, 16.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
 Babel, Antony, rue des Peupliers, 34.
 Benrubi, Isaac, avenue Luserna, 11.
 Bernoud, Alphonse, Arpillières, 10, Chêne-Bougeries.
 Besse, Pierre, avenue de la Roseraie, 40.
 Bétrix, Albert, place du Port, 1.
 Bonnet, Joseph, rue A.-Carteret, 29.
 Bourdillon, Philippe, boulevard des Tranchées, 44.
 Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6.
 Caleb, Albert, rue du Rhône, 57.
 Carl, Jean, Museum d'Histoire Naturelle.
 Chaix, André, route de Chêne, 18.
 MM. Clerc, Charly, route de Chêne, 99.
 Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.
 Courtois, Louis-John, clos Jolimont, avenue Th. Weber.
 Cramer, Marc, rue Tœpffer, 11 bis.
 Cumston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.
 Demole, Victor, Asile de Bel-Air.
 Deonna, Waldemar, chemin de la Gradelle, par Chêne.
 DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
 Dufour, Edouard, chemin de Miremont, 33.
 Faïtlovitch, Jacques, rue Saint-Léger, 2 bis.
 Fikh, Boris, rue Plantamour, 24.
 Fleury, Georges, Le Moissez, ch. de la Garance, Grange-Canal.
 Gardikas, Constantin, hôtel de Russie.
 Genequand, Charles, presbytère de Versoix.
 M^{me} Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.
 MM. Grodensky, Michel, le Verger, Grand-Lancy.
 Hassler, Otto, ch. de la Solitude, Petit-Lancy.
 Hochreutiner, E.-P.-Georges, avenue Wendt, 49.
 Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.
 Karmin, Otto, avenue des Arpillières, 11, Chêne.
 Koenig, René, boulevard des Tranchées, 44.
 Kohler, Albert, rue de Candolle, 9.
 Kresteff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15.
 Kunz, Charles, chemin de Miremont, 33.
 Logoz, Paul, avenue Gallatin, 1, Petit-Saconnex.
 Lutoslawski, Wincenty, Genève.

- MM. Martin, William, avenue Léon-Gaud, 5, Florissant.
 Martin-Du Pan, Charles, rue Sénebier, 20.
 Mercier, Alfred, rue ne Candolle, 24.
 Mercier, Henri, cours de Rive, 20.
 Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.
 Morel, Ferdinand, rue du Puits-Saint-Pierre, 4.
 Muller, Charles, rue de Lyon, 61 bis.
 Naville, François, avenue de Champel, 29.
 Nicole, Georges, clos Jolimont, avenue Th. Weber, Terrassière.
 Oltramare, André, rue de Lausanne, 117.
 Papadaki, Aristide, villa Sismondi, Chêne-Bougeries.
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
 Petronievics, Bronislav, Hôtel des Familles.
 Pictet, Arnold, route de Lausanne, 102.
 Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
 Poulin, William, chemin de la Tour de Champel.
 Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.
 Reich, Siegmund, boulevard Georges-Favon, 10.
 Reinhard, Max, Florissant, 72.
 Reutler, Louis, boulevard Georges-Favon, 12.
 Reyerdin, Henri, route de Chêne, 124.
 Revilliod, Pierre, rue du Mont-de-Sion.
 Roethlisberger, Paul, route de Malagnou, 8.
 Roget, François-Frédéric, rue Tœpffer, 10.
 Rogovine, Eugénie, chemin des Pitons, 10.
 Romilly, Théophile, chemin Dumas, 15.
 Ronjat, Jules, Florissant, 9.
 Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
 Sabot, René-Charles, Florissant, Conches, 184.
 Schenker, Manfred, chemin Beau-Séjour, 10 bis.
 Sechehaye, Albert, avenue Paul-Chaix, Chêne.
 Sottile, Antoine, route de Chêne, 6.
 Tcherniavsky, Aron, rue Verte, 5.
 Thomas, Emile, rue de Candolle, 18.
 Thudichum, Georges, Petit-Morillon, route de Pregny, 7.
 Tiercy, Georges, avenue Wendt, 40.
 Velleman, Antoine, villa Riant Mont, chemin des Chalets.
 Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.
 Werner, Georges, avenue Paul-Chaix, Chêne-Bougeries.
 Widmer, Johannès, boulevard des Tranchées, 10.
 Wilmot, Emile, boulevard Georges-Favon, 16.
 Zbinden, Louis, route de Chêne, 23.

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert. Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John. Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue Joseph-Girard, 9, Carouge.

Appariteur des Facultés :

M. Brisselet, Paul, rue Bergalonne, 4.

Concierges :

M. Clément, Emile, Université.
M. Becchio, Pierre, Ec. de Médecine.
M^{me} Chollet, Hélène, Inst. patholog.
M^{me} Coburger, Rose, Maternité.
M. Hämmerli, Frédéric, Ecole de
Chimie.
M. Cornamusa, Alphonse, Clinique
infantile et ophtalmologique.

MM. Pianca, Joseph, Policlinique.
Arlaud, Séraphin, Morgue ju-
diciaire.
Perey, Henri, Institut d'Hy-
giène.
M^{me} Margot, Julia, Inst. Dentaire.